

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET  
DES VALLEES DU HAUT-BEARN  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

---

**SÉANCE DU 31 JANVIER 2017**

---

Etaient Présents, 59 titulaires, 3 suppléantes, 8 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Didier BAYENS, Jean GASTOU, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Cédric LAPRUN, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maïlys DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Gérard BURS, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Michel NOUSSITOU	à	Pierre CASABONNE
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Aimé SOUMET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Maïté POTIN	à	Henriette BONNET
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE

<u>Suppléants</u> :	Danielle PARIS	suppléante de Michel BARRERE-MAZOUAT
	Marthe CLOT	suppléante de Jean LASSALLE
	Muriel BIOT	suppléante de Pierre ARTIGUET

Excusés : Joseph LEES, Pierre CASAUX-BIC, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES,

**RAPPORT N° 170131-19-FIN-**

**TRAVAUX D'ÉQUIPEMENT INTÉRIEUR OPÉRÉS  
PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS D'OLORON ET DES VALLÉES DU HAUT-BÉARN**

REÇU

le - 9 FEV. 2017

SOUS-PREFECTURE  
OLORON ST-MARIE

M. AURISSET indique que notre établissement Public a engagé des travaux permettant l'installation du Conseil Communautaire et le déplacement Rue Révol de son pôle Urbanisme – Aménagement – Habitat Cadre de vie.

Les premiers travaux vont consister à aménager la salle des délibérations du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes en matériels supplémentaires d'audio diffusion.

Des postes filaires supplémentaires pour la salle et des postes filaires supplémentaires côté mur seront donc nécessaires pour optimiser le système son de la salle et permettre les interventions de leur place de l'ensemble des conseillers communautaires.

Le montant de la dépense d'équipement réalisé par Audiomaster s'élèvera à 9 122,34 € TTC.

Il est d'ores et déjà à noter que le mobilier adéquat pour les conseillers communautaires situés par la Commission de sécurité près du mur côté rue fera certainement l'objet d'une dépense supplémentaire d'équipement prise en compte ultérieurement.

Les travaux dans les locaux de la Rue Révol appartenant à l'Association PACT Soliha Béarn, ont fait l'objet d'une transaction avec cette dernière qui s'est occupée de la partie second œuvre (accès PMR de la porte d'entrée, cloisonnement intérieur, modification des plafonds et des sols, remplacement chaudière, modification WC entrée pour accès PMR, modification circuit lumière et réfection de l'éclairage de secours, peinture générale des locaux).

La Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut-Béarn a pris pour sa part à sa charge :

- L'aménagement informatique des locaux pour une somme de 2 527,20 € TTC.
  - La fabrication et la pose de rayonnages de placards ainsi que le cloisonnement de l'espace dédié à l'instruction ADS pour une somme de 7 791,60 € TTC
  - La dépose et repose de radiateurs pour la mise en place des placards et des cloisons pour un prix net de 547,56 € TTC
  - Autres petits travaux pour une somme de 565 € TTC
- Soit un TOTAL TTC de 11 431,36 € TTC

Où cet exposé,

### Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** ces dépenses d'équipement nécessaires au bon fonctionnement politique et technique de la Communauté de Communes.
- **PRÉVOIT ET INSCRIT** leur financement en section d'investissement du Budget Primitif 2017 (compte 21 – Acquisition de matériel).

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 31 janvier 2017

Suivent les signatures



Affiché le 9/02/17



Le Président

Daniel LACRAMPE

